



Qui sommes-nous ?

L'AMSAM, fondée en 1917 par Anne Morgan, est une association d'utilité publique de loi 1901 située à Soissons. Avec 400 salariés, elle constitue l'une des associations les plus importantes du département, intervenant auprès de 6 000 personnes. L'AMSAM reste fidèlement engagée dans ses fondements et ses valeurs qui touchent l'aide à la personne et la lutte contre toute forme d'exclusion.

L'AMSAM répond à plusieurs besoins du territoire avec ses différents services et ses structures :



Aide à domicile



Soins à domicile



Promotion Santé et Autonomie



Repas à Domicile



Résidences Autonomie



Insertion sociale



NOUS CONTACTER

Centre de Soins Infirmiers

Cabinet du CSI à Soissons
03.23.75.51.08



Centre de Santé
31 rue Anne Morgan
02200 Soissons

Cabinet du CSI à Vic-sur-Aisne
06.27.69.69.59



Centre de Santé
2 rue Saint Christophe
02290 Vic-sur-Aisne



📍 31, rue Anne Morgan
02200 Soissons
☎️ 03.23.75.51.00

🌐 <https://amsam.net>
📱 @Amsam02
🌐 AMSAM
📺 AMSAM



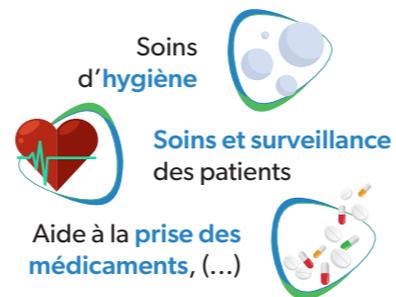
Centre de Soins Infirmiers - CSI



Nos prestations

Le Centre de Soins Infirmiers intervient sur **prescription médicale** pour :

Tout soin technique en rapport avec la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) :



Tout soin en rapport avec le rôle propre de l'Infirmier(e) :

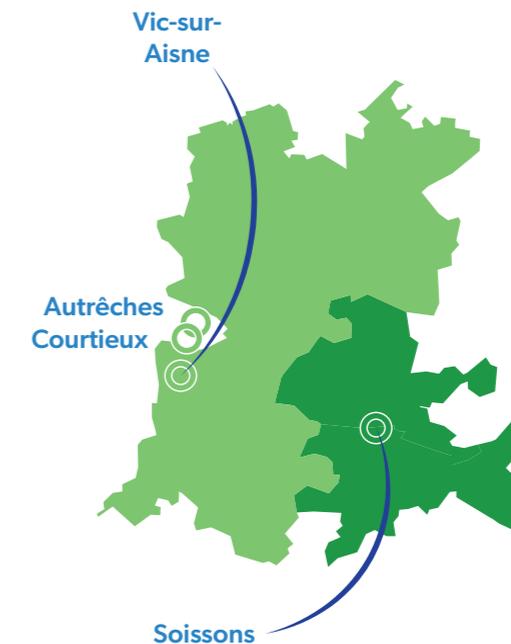


Missions de prévention :



Territoire d'intervention

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile intervient dans les **villes** et **aux alentours** de...



Le Centre de Soins Infirmiers (CSI) :

Structure de proximité de premier recours, le Centre de Soins Infirmiers de l'AMSAM **dispense sur prescription médicale ou hospitalière des soins infirmiers en cabinet et/ou à domicile.**

Le CSI est composé d'**infirmier(e)s intervenant au domicile des patients 7 jours sur 7, de 7h à 20h.** Les soins à domicile permettent, dans certains cas, d'**éviter l'hospitalisation** lors de la phase aiguë d'une affection et, le cas échéant, de **faciliter le retour au domicile après un séjour hospitalier.**

A qui s'adresse le Service de Soins Infirmiers à Domicile ?

Ouverts à tous, quelque soit l'âge, les soins à pratiquer ou la pathologie, le CSI participe au maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes, en situation de handicap et dans le cadre de retours à domicile suite à une hospitalisation.



Le Centre de Soins Infirmiers accueille les patients le matin de **8h30 à 12h** et l'après-midi de **14h à 17h.**

